



FFSLC 

*Fédération Française
des Sports
et Loisirs Canins*



RÈGLEMENT DE COURSE

Canitriathlon - Juniors/Adultes

Saison 2026/2027

RÈGLEMENT DE COURSE FFSLC

Canitriathlon - Juniors/Adultes

Sommaire

CANITRIATHLON	1
1. LE CANITRIATHLON	1
2. PARTICIPATION	1
2.1 Âge requis	1
2.1 Catégories	1
3. GENERALITÉS (SUR LES 3 DISCIPLINES DU CANITRIATHLON).....	1
4. CANINATATION	1
4.1 Matériel.....	1
4.2 Les départs.....	2
4.3 Comportement	2
5. LES TRANSITIONS (entre chaque discipline)	2
6. CANIVTT	3
7. CANICROSS.....	3
8. DISTANCES ET TEMPÉRATURE.....	3
TABLEAU DES PÉNALITÉS	4

CANITRIATHLON

1. LE CANITRIATHLON

Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un coureur, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l'avance, comprenant trois disciplines et deux transitions, réunies en une même épreuve dans l'eau (Caninotation) et sur terre (CaniVTT et Canicross).

2. PARTICIPATION

2.1 Âge requis

2.1.1 La catégorie minimum requise pour le Canitriathlon est : « Junior ».

2.1.2 Le chien devra être âgé de 18 mois (ou plus) le jour de l'épreuve.

2.1 Catégories

2.2.1 Pour le Canitriathlon individuel :

2.2.1a Les catégories autorisées à participer sont : Juniors - Séniors - Vétérans

2.2.1b 1 seul binôme (Humain/chien) pour toutes les épreuves.

2.2.2 Pour le Canitriathlon par équipe :

2.2.2a Des catégories mixtes, hommes et femmes peuvent être envisagées.

2.2.2b 1 binôme (chien / humain) différent, pour chaque discipline.

3. GENERALITÉS (SUR LES 3 DISCIPLINES DU CANITRIATHLON)

3.1 Les règlements de chaque discipline FFSLC (CaniVTT / Canicross) s'appliquent sur les épreuves équivalentes du Canitriathlon avec les pénalités associées, sauf spécificités du règlement Canitriathlon pour ses épreuves.

3.2 Le chien ne doit pas être en mesure d'évoluer en libre sur toute la durée de l'épreuve (y compris

dans les zones de transitions) (cf. tableau des pénalités : art. 20.70).

3.3 L'ensemble des 3 parcours devra être effectuée dans leur intégralité (cf. tableau des pénalités : art. 20.71).

3.4 Le chronométrage sera déclenché au départ de la Caninotation et s'arrête à la fin du Canicross, selon les mêmes critères que les disciplines individuelles de la FFSLC.

3.5 Le Canitriathlon se compose de 3 épreuves avec 2 transitions.

Les épreuves s'effectueront impérativement dans cet ordre : **Caninotation + CaniVTT + Canicross**.

3.6 Le matériel du binôme (Harnais / longes / baudrier) utilisé sera le même qu'en Canicross et CaniVTT, avec les mêmes exigences (cf. articles 2 CaniVTT et 3 Canicross). Conditions d'utilisation identiques aux disciplines individuelles (Canicross / CaniVTT). Pénalités identiques aux règlements de chaque discipline FFSLC (cf. tableau des pénalités : art. 20.72).

3.7 Spécificités matérielles pour la Caninotation : cf. article 4.1.

4. CANINOTATION

4.1 Matériel

4.1.1 Port obligatoire du gilet de flottaison pour tous les chiens lors de l'épreuve de natation, conforme aux exigences suivantes (cf. tableau des pénalités : art. 20.72.2) :

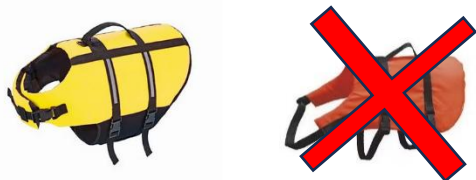
4.1.1a Devra comporter une poignée sur le dessus du gilet.

4.1.1b Devra comporter un élément de flottaison sous le menton du chien.

4.1.1c Devra comporter, à minima, 3 points de réglage (1 au niveau du cou du chien + 2 sous le chien).

4.1.1d Devra être adapté au poids du chien (flottaison de l'animal sans nécessité de mouvements de sa part).

Annexe matériel :



4.1.2 Un dispositif de largage rapide sera obligatoire sur l'épreuve de Caninatisation, côté baudrier. Toute absence de ce dispositif interdira le départ ou entraînera une disqualification (cf. tableau des pénalités : art. 20.72).

4.1.3 Le port du harnais de traction (sur le chien) sera obligatoire, sous le gilet de flottaison (cf. tableau des pénalités : art. 20.72).

4.1.4 La longe pour la pratique de la Caninatisation aura les mêmes exigences qu'en Canicross (cf. tableau des pénalités : art. 20.72).

4.1.5 Le port de la muselière réglementaire FFSLC est autorisé sur toute la durée de la Caninatisation. Les types de muselières autorisées sont les mêmes qu'en Canicross pour la course, dans les règlements FFSLC (cf. tableau des pénalités : art. 20.72).

4.1.6 Aucun dossard lors de la partie natation. Le numéro d'identification doit être visible et écrit sur l'épaule gauche et/ou droite (cf. tableau des pénalités : art. 20.73).

Le port de gants, de casque, de masque, d'oreillettes (quelle qu'elles soient, hors aides auditives) et/ou tout système d'aide à la propulsion sont interdits.

Le port de lunettes aquatiques et/ou bonnet de natation sont autorisés. (cf. tableau des pénalités : art. 20.74).

4.2 Les départs

4.2.1 Le départ devra s'effectuer depuis la berge. Si la sécurité du binôme est mise en cause, il pourra, exceptionnellement, être effectué dans l'eau (où le chien devra avoir pied).

4.2.2 La ligne de départ devra être matérialisée au sol (contrôle des départs volés) ou par des bouées.

4.2.3 Le binôme (chien ou humain) ne devra pas franchir cette ligne (matérialisée ou fictive entre deux bouées) avant le top départ (→ départ volé). (cf. tableau des pénalités : art. 20.75).

4.2.4 Les plongeurs sont interdits (entrer la tête la première dans l'eau) (cf. tableau des pénalités : art. 20.76).

4.2.5 Il est interdit de lancer tout objet pouvant motiver le chien à nager (cf. tableau des pénalités : art. 20.76).

4.2.6 Le chien devra rentrer, seul, dans l'eau, sans contrainte (cf. tableau des pénalités : art. 20.77).

4.2.7 Les départs s'effectueront par vague en respectant 1 m linéaire entre chaque concurrent avec un départ « en ligne » (côte à côte) obligatoire. Le juge pouvant exiger la réduction du nombre de partants par vague.

4.2.8 Une vague ne prend le départ que si tous les concurrents de la vague précédente sont sortis de l'eau.

4.3 Comportement

4.3.1 Il est interdit de forcer le chien à nager. Au-delà de la troisième tentative, le binôme sera disqualifié (cf. tableau des pénalités : art. 20.78).

4.3.2 En cas d'infraction, le concurrent sera immédiatement disqualifié, et ne pourra pas terminer le Canitriathlon.

4.3.3 L'épaule du chien ne devra jamais se retrouver derrière l'épaule de l'humain (cf. tableau des pénalités : art. 20.79).

4.3.4 Dans le cas d'une intervention des secours, le concurrent sera non classé (comme un abandon) et ne pourra pas poursuivre les épreuves restantes.

5. LES TRANSITIONS (entre chaque discipline)

5.1 Toutes les transitions devront avoir lieu dans un « parc de transition » délimité et sécurisé (accès interdit) du public, avec une entrée et une

sortie indépendante (cf. tableau des pénalités : art. 20.80).

5.2 Un sens unique de circulation dans le parc de transition = une entrée et une sortie différentes avec parcours et distance identique, dans le parc de transition, pour tous les concurrents.

5.3 Aucune aide extérieure n'est possible (cf. tableau des pénalités : art. 20.80).

5.4 Le changement de tenue doit se faire uniquement dans le parc de transition. Seul, le retrait des lunettes de natation **et le bonnet de bain** sont autorisés dès la sortie de l'eau, mais **ceux-ci** devront être rangés dans le parc **de transition** (cf. tableau des pénalités : art. 20.80).

5.5 La circulation dans le parc **de transition** se fait **uniquement** à pied, vélo **tenu** à la main (cf. tableau des pénalités : art. 20.81).

5.6 Le maître devra maîtriser son chien, et ne pas gêner les autres concurrents dans le parc **de transition** (cf. tableau des pénalités : art. 20.82).

5.7 L'entrée et la sortie du parc doit être matérialisée au sol.

5.8 Le gilet de flottaison (du chien) devra être retiré pour le CaniVTT (cf. tableau des pénalités : art. 20.83).

5.9 Le matériel laissé dans le parc **de transition** ne devra pas gêner les autres concurrents. Le matériel doit être rangé dans le parc (cf. tableau des pénalités : art. 20.84).

5.10 Pour l'épreuve en équipe, le passage de témoin (**bracelet silicone conseillé**) se fera **dans le parc** de transition, à l'emplacement de chaque équipe, en respectant les consignes liées à cette zone (cf. tableau des pénalités : art. 20.85).

6. CANIVTT

6.1 Il est interdit de porter sur soi une ligne de trait supplémentaire à celle utilisée pour le CaniVTT (cf. tableau des pénalités : art. 20.86).

6.2 Les concurrents doivent accrocher sur leur tenue, leur(s) dossard(s), qui doit être visible dès la sortie du parc et/ou plaquette vélo (cf. tableau des pénalités : art. 20.73).

6.3 Le règlement qui s'applique est celui de la FFSLC, discipline CaniVTT.

7. CANICROSS

7.1 Le règlement qui s'applique est celui de la FFSLC, discipline Canicross.

7.2 Les gants de VTT sont autorisés lors de la partie Canicross.

7.3 Le casque VTT devra être retiré pour l'épreuve de canicross.

8. DISTANCES ET TEMPÉRATURE

8.1 Prise de 3 points de températures sur le parcours (à 1 m du sol) + mesure à 60 cm de profondeur pour le bassin de nage.

La température de l'eau ne devra pas être inférieure à 14°C (→ Annulation de l'épreuve).

Si la température de l'eau est inférieure à 16°C, le port de la combinaison néoprène (ou assimilé) sera obligatoire, pour l'humain.

8.2 Températures extérieures et distances :

Les distances des épreuves seront ajustées selon la température extérieure pour éviter toute surchauffe ou effort excessif selon les recommandations de la commission vétérinaire :

	Natation	Canicross	CaniVTT
T° < 20°C	Jusqu'à 200 m	Jusqu'à 2,5 km	Jusqu'à 2,5 km
20°C < T° < 25°C		Jusqu'à 1,5 km	Jusqu'à 1,5 km
25°C < T° < 28°C		Jusqu'à 1 km	Jusqu'à 1 km
T° > 28°C	Annulation		

8.3 Un arrêt à l'eau dans la zone de bain pourra être demandé par l'organisation, par les juges ou par l'équipe vétérinaire suivant les températures ; le temps de mouiller le chien de nouveau sur la transition VTT/Cross.

TABLEAU DES PÉNALITÉS

CANITRIATHLON			
20.70	Chien détaché, en libre, durant l'épreuve	20.70	De 1 minute de pénalité à disqualification.
20.71	L'ensemble des 3 parcours devra être effectuée dans leur intégralité	20.71	Disqualification
20.72	Non respect du matériel réglementaire (harnais, longues, etc..) et du chien inscrit sur les listes	20.72.1	Refus accès au départ ou "Non classé" (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
	Gilet de flottaison absent sur le chien	20.72.2	Refus accès au départ / disqualification si constat durant l'épreuve
20.73	Moyens d'identification / Dossard(s) non visible(s)	20.73	Pénalité "temps" selon la gravité des faits pouvant aller de 30 secondes jusqu'à la disqualification.
20.74	Port d'oreillette(s), masque, gants ou système aidant à la propulsion, sur l'épreuve de nage	20.74	Disqualification
20.75	Départ volé	20.75	15 secondes de pénalité
20.76	Plongeon ou objet lancé pour motiver l'animal	20.76	Disqualification
20.77	Tire son chien	20.77.1	Contraint l'animal à rentrer dans l'eau = de 30 secondes jusqu'à la disqualification à la 3eme tentative.
		20.77.2	VTT / Cross : 1 minute de pénalité à la première infraction
		20.77.3	VTT / Cross : Disqualification à la seconde infraction
20.78	Force son chien à nager	20.78	Au delà de la 3eme tentative = disqualification.
20.79	Chien en retrait de l'humain	20.79.1	Avertissement à la première observation
		20.79.2	1 minute de pénalité par observation supplémentaire à partir de la deuxième observation.
20.80	Action hors de la zone de transition / aide extérieure dans la zone de transition.	20.80	30 secondes de pénalité
20.81	Circulation à vélo dans le parc de transition	20.81	30 secondes de pénalité
20.82	Chien « réactif ou perturbateur » (qui perturbe la course d'un autre concurrent). La première et la deuxième infraction peuvent être constatées sur des courses différentes. Les chiens réactifs (ou perturbateurs) sont inscrits sur une liste « chien réactif » dès la première infraction. Cette liste est transmise à tous les juges de courses de la FFSLC.	20.82.1	Première infraction : avertissement (rappel au règlement) et inscription sur le rapport de course
		20.82.2	Deuxième infraction : une minute de pénalité, obligation de porter une muselière pour les chiens réactifs ou perturbateurs et saisine de la commission des juges pour la confirmation de la décision du juge de course.
20.83	Gilet de flottaison du chien en VTT	20.83	Disqualification
20.84	Matériel laissé dans le parc gêne les autres participants	20.84	30 secondes de pénalité
20.85	Passage de témoin hors zone de transition ou perte du témoin	20.85	"Non classé"
20.86	Port de ligne de trait (sur l'humain) en VTT	20.86	Disqualification